SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie 04000 DIGNE LES BAINS

COLLESYNDICAL

Le jeudi 12 février 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 2 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents:

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte ayant reçu pouvoir de René MASSETTE.

Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération ayant reçu pouvoir de Pascal ANTIQ

Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon ayant reçu pouvoir d'Ambroise MAZAL

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

Délibération n° D-2015-05 (12/02/2015)

OBJET: Demande de subvention au titre du FRAIM auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs — Le montant prévisionnel d'acquisition d'instruments pour l'année 2015 s'élève à 36 970 €. Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Acquisition d'Instruments de Musique pour un montant de 22 182 euros.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant le programme d'acquisition d'instruments pour l'année 2015 d'un montant de 22 182 € détaillé ci-dessous :

D.C. II	Jan-4 1	Deba 11 T		7 °••'
Détail	Quant.	Prix H.T.	Prix TTC**	•••••
FENDER SQUIER Jazz bass affinity	1	249,17	299,00	•••••
YAMAHA PACIFICA 112	1	182,50	219,00	
CLAVIA NORD LEAD II X	1	908,33	1 090,00	••••
Timbales Adams Révolution 29" Copper FS	1	2 115,00	2 539,00]
Timbales Adams Révolution 296 Copper FS	1	1 908,00	2 290,00	
Flûte à bec ténor MOLLENHAUER Denner	1	465,75	558,90	•••••
Flûte à bec basse MOLLENHAUER Denner	1	1 056,75	1 268,10	••••
piano à queue Yamaha C2X	1	14 265,00	17 1 18,0 0	
piano droit Yamaha YUS	1	6 500,00	7 800,00	
banquette	2	190,00	228,00	
Contrebasse	1	2 966,00	3 560,00	
TOTAL		30 806,50	36 970,00	

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 ;

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015. Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

More